



LES TOURNOIS DU MORLAIX ST MARTIN BASKET

Finistère (29)
Bretagne

Agrée jeunesse et sports n° 29 S 1230 - N° Siret: 443667407

Règlement - 1^{er} mai 2025

Article 1: Les équipes seront réparties par poules.

Article 2: Seuls les joueurs (ses) inscrits(es) sur la première feuille de match pourront participer à la suite de la compétition. Une équipe se présentant au coup d'envoi avec moins de cinq joueurs sur le terrain aura match perdu par forfait. Chaque équipe devra être en possession des licences.

Article 3: Chaque entité souhaitant engager une ou plusieurs équipe(s) dans le tournoi doit revêtir soit la qualité de club, soit d'une entente, soit d'une Coopération Territoriale de Club (CTC) et doit être reconnue comme telle auprès des organismes compétents.

Il est possible, quelle que soit l'entité concernée, de faire jouer des éléments licenciés dans un autre club à raison de deux joueurs extérieurs maximum par équipe en U15M, U15F, U18M et U18F.

Au-delà de cette limite, une équipe souhaitant faire jouer plus de deux éléments licenciés dans un ou plusieurs autre(s) club(s) devra impérativement revêtir la qualité de CTC ou d'une entente.

Il est également possible de faire jouer jusqu'à deux joueurs surclassés par équipe au maximum, quelle que soit l'entité concernée.

Il est précisé qu'un(e) joueur(euse) ne peut être inscrit(e) que dans une seule composition d'équipe.

Les équipes représentant une sélection départementale bretonne (22, 29, 35, 56) sont autorisées à participer au tournoi sous réserve de respecter strictement les conditions cumulatives suivantes :

1. Les équipes de sélection départementale doivent impérativement s'inscrire sous le nom "CD + numéro de département" (exemple : CD29) ;
2. Une seule équipe CD peut être inscrite par catégorie (U15F, U15M, U18F, U18M) ;
3. L'inscription dans la catégorie U15 est autorisée uniquement si l'équipe inscrite est composée d'au moins 8 joueurs faisant partie de la sélection départementale 2024/2025 de catégorie U13 ;
4. L'inscription dans la catégorie U18 est autorisée uniquement si l'équipe inscrite est composée d'au moins 8 joueurs faisant partie de la sélection départementale 2024/2025 de catégorie U15 ;
5. Comme pour les autres équipes, il ne sera possible de faire appel qu'à deux joueurs maximum licenciés dans des clubs extérieurs par équipe ;
6. Les licences et les surclassements de tous les joueurs concernés devront impérativement être présentés à l'inscription du tournoi.

Il est précisé qu'aucune inscription ne sera validée sans paiement préalable. Les équipes dont le paiement n'a pas été reçu seront placées en liste d'attente jusqu'à la réception de celui-ci.

A défaut de remplir les conditions visées à cet article, le MSMBasket sera en droit d'annuler l'inscription.



LES TOURNOIS DU MORLAIX ST MARTIN BASKET

Finistère (29)
Bretagne

Agrée jeunesse et sports n° 29 S 1230 - N° Siret: 443667407

Article 4: Phase Préliminaire :

- Changements de joueur(e)s à la volée à la table.
- Le temps de jeu sera de 1 x 10 minutes pour les U15, U18G et U18F.
- Pas de temps mort possible.
- **Toute équipe ne se présentant pas dans les 2 minutes suivant l'horaire fixé aura match perdu par forfait.**

Article 5:

Tout joueur pénalisé de 3 fautes personnelles sera éliminé pour la rencontre en cours.

Article 6: Une faute technique entraîne l'exclusion pour la rencontre en cours.

Une faute disqualifiante entraîne l'exclusion du fautif pour la suite du tournoi.

Article 7: Règle des deux lancers-francs applicable *après la quatrième faute d'équipe.*

Article 8: Au terme de la première phase, il sera établi un classement par poules :

Match gagné = 3 points - Match nul = 2 points -

Match perdu = 1 point - Match forfait = 0 point

En cas d'égalité au classement des éliminatoires, les équipes seront départagées :

Deux équipes à égalité: panier-avantage particulier, puis au panier-avantage général.

Trois équipes à égalité: panier-avantage général, puis meilleure attaque, puis meilleure défense.

Article 9: Matches ½ finales: le temps de jeu sera de 1 x 12 min

Egalité, prolongation de 3 mn, puis 2^{ème} prolongation type « mort subite » si nécessaire.

Article 10: Déroulement des finales.

- Temps de jeu: *2 x 7 minutes de temps de jeu effectif.*
- *4 fautes personnelles* ou techniques éliminatoires.
- Règle des 2 lancers francs *après 4 fautes d'équipe.*
- *1 temps mort* autorisé par mi-temps.
- Pause de *3 minutes* à la mi-temps.
- Egalité, prolongation de 3 mn, puis 2^{ème} prolongation type « mort subite » si nécessaire.

Article 11: Les règles non précisées sont celles en vigueur à la FFBB.

Article 12: **Chaque équipe est tenue de présenter un arbitre et d'assurer les arbitrages pour lesquels elle est désignée sous peine d'être pénalisée d'un handicap de 3 points au classement de sa poule.**

Article 13: Le fait, pour une association, de participer à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 14: Pour tout point non prévu au présent règlement et qui entraînerait un litige, l'avis du comité d'organisation sera déterminant et sans appel.

LA COMMISSION TOURNOI .